

## 20 - Délégation de Service Public - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et la jeunesse - Exercice 2012

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur** : Les services publics délégués sont soumis à un corpus de règles formalisées, comportant deux dispositifs distincts :

- d'une part, un dispositif de contrôle : le délégataire a l'obligation de se soumettre à toute opération de contrôle, sur place et sur pièces, de son activité et de ses documents financiers et techniques concourant à la bonne réalisation du service délégué,

- d'autre part, la loi n° 95-127 du 8 février 1995, précisée par le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, impose au délégataire la remise d'un rapport annuel sur l'exécution de la convention de délégation (art 1411-3 du CGCT), rapport qui peut de plus répondre à des exigences déterminées au contrat.

L'examen de ce rapport est ensuite mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

### 1. Les principales caractéristiques du contrat - Francas

<b>Objet de la délégation</b>	La Collectivité confie au délégataire la mission d'assurer la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.
<b>Nature de la convention</b>	Délégation de service public
<b>Date de signature de la convention</b>	22 décembre 2008 Date d'effet : 1 <sup>er</sup> janvier 2009
<b>Durée de la convention</b>	6 ans
<b>Echéance de la convention</b>	31 décembre 2014
<b>Caractéristiques générales</b>	<p>Le délégataire assure tout au long de l'année la gestion d'accueils de loisirs et de jeunes (y compris les services de transport et de restauration y afférant) et participe à la mise en œuvre de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.</p> <p>Il est précisé que tous les projets et structures d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse organisés sur le territoire bisontin ne sont pas intégrés à la présente délégation.</p> <p>Le délégataire s'engage à assurer le bon fonctionnement, la continuité, l'égalité des usagers devant le Service Public, une qualité optimale et la bonne organisation du Service.</p> <p>Les missions confiées s'articulent autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accueils de loisirs et de jeunes et espace d'animation d'été,</li> <li>- de projets et opérations d'animation enfance jeunesse,</li> <li>- de participation à des instances partenariales.</li> </ul> <p>La Ville met à disposition les sites d'accueils de loisirs et des locaux administratifs.</p> <p>Contraintes particulières : la politique enfance-jeunesse de la collectivité se construit en partenariat avec la CAF et le CUCS. Des dispositifs spécifiques (CEL, Contrat Enfance Jeunesse) sont à respecter.</p>

<b>Avenant</b>	Le contrat conclu prévoit un avenant annuel dans lequel sont actualisés le niveau d'activité requis, le montant du financement et les sites mis à disposition, ainsi que d'éventuelles actions complémentaires. Signature d'avenants complémentaires : - participation CEJ (part CAF) et CUCS (Ville), - organisation séjour Anim'Été jeunes, - animations complémentaires.
<b>Dénomination sociale du délégataire</b>	Association départementale des Francas du Doubs Espace Jean Moulin 1 rue Robert Schuman 25000 Besançon
<b>Dirigeants</b>	Président : M. J.L. SCHNEIDER Directeur Départemental : A. BUCHOT

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

## 2 - Analyse de la qualité du service

### 2.1 - Projet Educatif des Francas du Doubs

Les Francas œuvrent depuis leur origine pour que le temps libre des enfants et des adolescents, en lien avec les autres temps éducatifs, constitue un espace éducatif propice à leur développement personnel.

Le projet éducatif repose ainsi sur des valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, de la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité, la démocratie, la paix... C'est aussi la laïcité définie comme étant le respect de la personne enfantine qu'il importe de protéger contre toute exploitation de sa vulnérabilité. Il intègre deux données importantes :

- dans le processus de développement de la personne humaine, l'enfance est une période déterminante,
- la participation active de la personne, quel que soit son âge, est indispensable à son développement.

*«La finalité du projet des Francas s'exprime donc ainsi : avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible».*

Trois objectifs fondamentaux se dégagent :

1 - Favoriser dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne, le développement physiologique, le développement psychomoteur, le développement affectif, le développement intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres.

2 - Favoriser dès l'enfance, l'accession de la personne à son autonomie, c'est-à-dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.

3 - Contribuer dès l'enfance, à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

La réalisation de ces ambitions passe par la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les questions éducatives et les innovations pédagogiques, à commencer par les équipes d'animation mais aussi les parents.

Depuis 2010, les Francas ont mis l'accent éducatif particulièrement sur l'environnement et le développement durable, à travers leur projet «Centre A'ERE», Animations d'Education Relative à l'Environnement pour vivre et promouvoir au quotidien des pratiques respectueuses de l'environnement.

## **2.2 - Du projet éducatif aux activités**

Les Francas du Doubs mettent en œuvre à leur initiative ou celles de collectivités locales, trois domaines d'intervention :

- la petite enfance (5 Relais d'assistantes maternelles, 2 structures multi-accueils et 2 micro-crèches, 2 ludothèques),
- l'enfance (accueils de loisirs péri et extra scolaires)
- la jeunesse (21 accueils de jeunes).

Les Francas ont également entrepris de diversifier les pratiques éducatives à travers des activités ou des fonctionnements :

- Rythme de l'enfant (accueil échelonné),
- Place des parents sur le principe : «il faut tout un village pour éduquer un enfant»,
- Respect de l'environnement et de la nature (démarche Centre A'ERE, semaine d'animation inter-accueil au Haras de Besançon, animations),
- Développement des pratiques scientifiques et techniques (coordination espace sciences et environnement à Vital'été, animateur scientifique, cyber r@llye scientifique),
- Développement des pratiques du jeu (organisateur de la fête du Jeu, participation à la semaine du jeu),
- Développement des pratiques artistiques et culturelles (semaine cirque, partenariats artistiques, organisation de spectacle pour enfants, convention avec le Ministère de la Culture),
- Développement de pratiques sportives et de plein air (base de plein air, mini-camps, séjours, partenariats sportifs),
- Développement de l'autonomie des jeunes (cofinancement de séjours, animations d'ateliers jeux en bois),
- Les Droits de l'enfant (Concours International d'affiches, Organisation du Village des Droits de l'Enfant du 21 au 23 novembre)
- Développement de projets de solidarité (animation parloir à la maison d'arrêt, accueil de jeunes Palestiniens, partenariat avec un orphelinat du Népal),
- Programme de formation des animateurs BAFA (46 jeunes Bisontins), BAFD (10 jeunes),
- Journées nationale de formation Petite Enfance à Besançon (22, 23 et 24 mai),
- Achat d'une radio Web et semaine de formation autour de son utilisation (du 4 au 8 juin).

La programmation des accueils de loisirs se réalise sous la forme de «CAP activités» permettant aux structures de bénéficier de partenariats dans les domaines du spectacle, du sport, de la nature, des sciences, de l'évasion (séjours et mini-camps), de la natation (partenariat Direction des sports de la Ville), de la spéléologie, du cirque (Passe-Muraille), de la culture, de l'éveil musical...

Les thèmes abordés par chaque structure bisontine en 2012 illustrent la richesse créative des équipes bisontines. L'information aux parents est diffusée grâce aux supports de communication «Le P'tit Moutard», et le site internet «francasbesancon.com».

Autres activités originales d'été :

- 284 enfants (contre 256 en 2011) ont bénéficié d'un séjour à la base de Marnay (canoë, VTT, tir à l'arc, piscine, escalade, sarbacane), et de nuitées à la Saline Royale d'Arc-et-Senans,
- base de canoë à Velotte,
- La Ludothèque Palente - Orchamps a réalisé 6 interventions à la maison d'arrêt,
- Visite de la Saline Royale d'Arc-et-Senans dans le cadre du dispositif national des «Portes du Temps» du Ministère de la Culture et de la Communication (50 enfants par semaine en juillet)
- Accueil de 8 jeunes Palestiniens dans le cadre d'un échange de solidarité internationale
- Sorties culturelles et sportives à raison d'une fois par semaine et de nombreuses fêtes et kermesses en fin de sessions rassemblant enfants, familles et animateurs.

*Les Francas ont à nouveau organisé pour la Ville des rencontres inter accueils, dans le cadre verdoyant du Haras sur le thème du Développement Durable. Près de 134 maternels et 166 élémentaires bisontins ont été accueillis pour des jeux, des ateliers, des danses, un spectacle, ... sur deux jours. Les autres journées de la semaine ont accueilli les accueils de loisirs périphériques et le samedi a été proposé aux familles.*

### **2.3 - Les accueils éducatifs**

L'activité des Francas du Doubs dans le département en quelques chiffres :

- 25 cantons (22 en 2011)
- 75 collectivités locales
- 344 376 journées/enfants réalisées (322 870 j/e en 2011)
- 2 755 008 heures d'accueil (2 662 960 en 2011).

En ce qui concerne la Ville de Besançon, les fréquentations enregistrées sont les suivantes :

• Accueils de loisirs maternels (3-6 ans) :

- 18 603 journées/enfants (20 230 en 2011 soit - 8 %). La diminution de 1 627 J/E peut s'expliquer en partie par la délocalisation du centre Helvétie à l'école des Prés de Vaux en raison de travaux (- 764 J/E)
- 800 enfants différents ont fréquenté les accueils de loisirs maternels (1 154 en 2011).

Les sites affectés à ces accueils sont : l'école élémentaire Fontaine Ecu (Montrapon, Fontaine Ecu), l'école Sapins (Rosemont - Saint-Ferjeux), l'école Prés de Vaux (Centre-Ville), Le Petit Prince (*Dürer*) et La Ritournelle (*Champagne*), (Tilleroyes/Boichard), Rivotte (Centre-Ville session Noël), et la ludothèque de Palente - Orchamps.

• Accueils de loisirs élémentaires (6-12 ans) et adolescents (12-17 ans) :

- 14 955 journées/enfants (13 893 élémentaires et 1 062 adolescents sur le seul accueil de jeunes à Planoise) (soit une diminution de 4,4 %)
- 706 enfants différents ont fréquenté les accueils de loisirs élémentaires (637 en 2011)
- 135 jeunes différents (122 en 2011).

Les sites affectés à ces accueils sont : Rivotte (Centre-Ville / Eté : Granvelle), Rosa Parks (*Ile de France / Planoise*), Dürer Fluo (Planoise), Champagne (Planoise), (Tilleroyes/Boichard), Bel Air Velotte (tous quartiers) et l'Espace Jeunes Rosa Parks (*Ile de France/Planoise*).

**Ce sont donc au total au titre de 2012 :**

- 1 641 enfants différents qui ont été accueillis (1 913 en 2011),
- 1 108 familles concernées (1 207 en 2011) dont 96 % d'allocataires CAF,
- pour un total de 33 558 journées/enfants ou 268 464 heures/enfants (en 2011, 35 875 J/E et 279 956 heures/enfants) soit une baisse de 6,5 % des journées enfants.

Année	2009	2010	2011	2012
Accueils maternels	19 282	19 673	20 230	18 603
Accueils élémentaires et adolescents	15 067	16 584	15 645	14 655
<b>Fréquentation totale</b>	<b>34 349</b>	<b>36 257</b>	<b>35 875</b>	<b>33 558</b>
Accueils maternels	774	899	1 154	800
Accueils élémentaires et adolescents	1 067	794	759	841
<b>Total Enfants différents</b>	<b>1 841</b>	<b>1 693</b>	<b>1 913</b>	<b>1 641</b>

Il convient enfin d'ajouter 4 692 journées/enfants (4 546 J/E en 2011) pour la fréquentation des animations transversales (Fête du jeu, Village des Droits de l'Enfant -avec le concours international d'affiches «Agis pour tes droits»-, Carnaval de Planoise, Journées inter accueils de loisirs...) et les espaces d'animation d'été «Arts et Création» et «Sciences et environnement» à Vital'été.

**Ce niveau d'activité répond aux conditions établies dans le contrat de Délégation de Service Public.**

**Provenance par quartier des enfants/jeunes accueillis**

Les trois quartiers de Planoise, Battant-centre et Montrapon - Fontaine Ecu réalisent une part importante de l'activité des Francas à Besançon et 1 449 enfants (76 %) sont issus des quartiers prioritaires CUCS sur les 1 913 enfants différents.

Inscrits/quartiers	2010	2011	2012	%
Planoise	777	740	881	53,6 %
Battant - Centre	180	222	130	7,9 %
Saint-Claude - Torcols	76	196	98	6 %
Montrapon - Fontaine Ecu	132	155	127	7,8 %
Palente - Orchamps	120	133	31	2 %
Grette - Butte	83	111	81	5 %
Cras - Chaprais	77	71	64	3,9 %
Amitié - Rosemont - St-Ferjeux	74	65	64	3,9 %
Bregille	21	32	16	0,9 %
Tilleroyes	14	32	32	1,9 %
Velotte	21	11	5	0,3 %
Clairs-Soleils	18	23	15	0,9 %
<i>Extérieur CAGB</i>	70	109	87	5,3 %
<i>Extérieur hors CAGB</i>	28	13	10	0,6 %

### Structure financière de la famille

49 % des familles sont issues de la tranche la plus basse de revenus proposée par la grille tarifaire des Francas (Quotient familial < 450 €) soit une journée avec repas à 3,20 €. Si on y ajoute les familles qui bénéficient d'une journée avec repas à 4,20 €, soit la tranche immédiatement supérieure, on obtient 65 % des familles.

## 3 - Les comptes de la délégation

### 3.1 - Etats financiers 2012

L'Association départementale des Francas du Doubs est une association type loi 1901.

Elle arrête ses comptes au 31 décembre chaque année. Les états financiers 2012 sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

La Section des Francas Besançon ne dispose pas d'un statut juridique autonome, c'est donc par le biais d'une comptabilité analytique que les Francas transmettent à la Collectivité les états financiers spécifiques à Besançon.

#### Association départementale

En K€	2011	2012	Variation en K€	Variation en %
Résultat net	+ 175	+ 158	- 17	- 9,5 %
Recettes des prestations	10 702	11 504	+ 802	+ 7,5 %
Masse salariale	7 940	8 678	+ 738	+ 9,3 %
Fonds propres	1 108	1 264	+ 156	+ 14 %

La situation financière de l'Association départementale est saine.

Le niveau des fonds propres est satisfaisant.

Les ratios de trésorerie sont positifs, la structure n'est pas endettée.

Le résultat de la structure départementale 2012 est un excédent de 158 K€ sur un volume d'activité de 11 527 K€.

L'activité ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) représente 87 % de l'activité globale des Francas sur le département.

Les recettes sont issues des participations des communes, des familles et de la CAF.

La masse salariale est le principal poste de charges avec près de 8,7 M€ (70 % du total des charges). Au niveau du département du Doubs, les Francas ont un effectif salarié de 223 permanents et 687 animateurs CEE (soit près de 1 249 salariés différents pour 2012).

Les achats directs (alimentation, matériel pédagogique, transport) représentent environ 2,5 M€ soit environ 20 % du total des charges.

Les ratios de gestion du résultat sont positifs et satisfaisants.

**Section Besançon**

	2011	2012	Var. en K€	Var. en %
Recettes des prestations	1 092 K€	1 083 K€	- 9 K€	- 1 %
Masse salariale	760 K€	781 K€	+ 21 K€	+ 2,7 %
Nombre de journées enfants (hors manifestation estimées à 5 000 JE/an)	35 875	33 751		- 5,9 %

La construction de la convention de DSP avec les Francas vise un niveau d'activité et l'équilibre financier annuel. Il est donc normal que, sans événement majeur, le résultat soit voisin de zéro, ce qui est le cas en 2012 avec un excédent de 1 708,26 €.

La réalisation financière de l'année 2012, soit 1 178 K€, est conforme au budget fixé initialement (Conseil Municipal du 19 janvier 2012), qui prévoyait un total de 1 152 K€. Même si le nombre de journées-enfants réalisé est en baisse par rapport à celui de 2011 (cf. chapitre «activité»), le niveau des charges a été maintenu : en effet, en 2012, les inscriptions ont été plus aléatoires et plus tardives de la part des familles, ce qui a entraîné le maintien de l'effectif salarié règlementaire «a minima» sur tous les centres.

Le montant des prestations, soit 1 083 K€ en 2012, se répartit en 15 % de part des familles, 65 % de participation communale et 20 % de part CAF. Ces ratios sont relativement stables depuis la signature de la DSP en 2009.

La Ville de Besançon, avec 707 K€ versés au titre des prestations, en respect des dispositions prévues au contrat de DSP, est le principal financeur. S'y ajoutent près de 40 K€ de subventions pour des actions ciblées (CUCS notamment).

La part des familles dans les produits a légèrement diminué, passant de 171 K€ en 2011 à 164 K€ en 2012. Cela s'explique par deux raisons : d'une part la baisse de la fréquentation, d'autre part le choix de la Ville de Besançon d'aider financièrement les familles dotées du quotient familial le plus faible (cf. Conseil Municipal du 14 mai 2012).

La part de la CAF s'élève à 212 K€. Elle diminue arithmétiquement, du fait qu'elle est calculée sur le nombre de journées enfants réalisé.

La composition des charges d'exploitation de la section Besançon est similaire à celle de la structure départementale :

- avec 781 K€, la masse salariale représente 66 % des charges. Elle est en hausse, malgré un nombre de journées moindre, du fait du nombre réglementé de directeurs et animateurs à recruter pour encadrer les enfants

- les achats d'alimentation et goûters s'élèvent à 130 K€ (11 % du total des charges). Le prix du repas est facturé 4,44 € aux Francas en 2012, mais le poste est en légère baisse car moins de repas ont été servis

- les fournitures et matériels, les transports des enfants (ramassage et activités) représentent 175 K€, soit 15 % du total des charges.

Ces trois postes directement liés à l'activité représentent 92 % du total des charges de l'année 2012.

### **3.2 - Rapports financiers avec la Ville de Besançon**

Rappel : le contrat de Délégation de Service Public avec les Francas est établi sur un financement versé par la Ville calculé à partir d'un prévisionnel d'activité équilibré.

Le dernier versement de l'année est calculé sur une actualisation du budget prévisionnel et du volume d'activités et de fréquentation en septembre.

Le versement (ou non) du solde et/ou d'un complément est déterminé en N+1 en fonction de l'activité réelle et des états financiers de l'année écoulée.

La Ville de Besançon a versé, au titre de 2012, le financement tel que contractualisé dans l'avenant annuel et les avenants complémentaires au contrat de DSP, soit 452 670 € pour les accueils de loisirs qui, ajoutés aux 256 060 € issus du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, aboutit à un total de 708 730 €.

Le montant total de la participation de la Ville s'élève à 747 980 € au titre de 2012, contre 731 530 € en 2011. La hausse s'explique par l'application de l'augmentation forfaitaire de + 1 % au titre des prestations (orientations budgétaires Ville), par le versement de subventions sur des actions ciblées et par l'aide au financement des familles qui relèvent du quotient familial le plus bas.

Les Francas prévoient un niveau d'activité de l'ordre de 34 000 journées en 2013 avec un équilibre financier à 1 164 K€ (avenant programmatif - Conseil Municipal du 21 janvier 2013).

## **4 - Les conditions d'exécution du service public**

### **4.1 Le personnel**

En 2012, l'Association départementale des Francas du Doubs a employé, pour l'ensemble de ses activités sur le Département : 404 salariés (389 en 2011, 370 en 2010 et 348 en 2009) dont 360 en CDI soit 223 ETP (341 en CDI soit 204 ETP en 2011).

Les animateurs en contrats d'engagements éducatifs (CEE) différents étaient au nombre de 1 087 (700 en 2011 et 614 en 2010). Les animateurs représentaient 58 % des salariés par rapport aux différents métiers (directeurs : 18,1 %, personnel de service : 11 %, petite enfance : 8 %, etc.). 23 nouveaux emplois à temps partiel ont été créés (27 en 2010 et 27 en 2011).

Pour l'activité de Besançon, les Francas ont employé 183 animateurs différents occasionnels (213 en 2011), 24 directeurs différents (permanents ou occasionnels) de site, 14 personnes différentes administratifs et techniques à temps partiel (personnel de service, factotum, secrétaire). 5 personnes bénéficiaient d'un contrat aidé (CAE).

### **4.2 Les horaires**

Les accueils de loisirs sont proposés tout au long de l'année et couvrent, selon les activités et les lieux, les mercredis, le temps de midi, les soirées, les samedis, les petites et grandes vacances scolaires.

En 2012, les Francas ont à nouveau contractualisé avec la collectivité pour fournir les repas de midi dans les accueils de loisirs.

Les accueils sont organisés par quartier pour faciliter un service de proximité aux familles. Néanmoins les Francas, conformément aux conditions prévues dans le contrat de délégation, ont mis en place un service de transport afin de permettre aux familles d'accéder à d'autres sites et d'autres activités. Les deux circuits de ramassage ont été maintenus en 2012 (mercredis et vacances).

### **4.3 Les tarifs**

La grille tarifaire est basée sur le CAF PRO des familles calculé par la CAF du Doubs.

6 tranches (dont 1 pour les familles hors CAGB) sont proposées aux familles avec le choix de l'accueil : mercredi/samedi, vacances, en journée complète ou demi journée, avec ou sans repas.

A titre d'exemple, une journée/enfant avec repas pendant les vacances coûte à une famille qui bénéficie de l'Aide au Temps Libre de la CAF 3,20 €, 8,99 € pour le quotient familial maximum, et de 10,20 € à 13,53 € pour une famille non allocataire de la CAF (sans ATL).

Les tarifs à l'année pour les journées des mercredis sont identiques.

#### **4.4 Les partenariats**

Au-delà du contrat signé avec la Ville de Besançon dans le cadre de la Délégation de Service Public, les Francas se positionnent comme partenaires de l'action éducative, et ont à ce titre signé différentes conventions.

Les Francas sont signataires de différentes conventions avec les Caisses d'Allocations Familiales du département, articulées autour des projets d'investissement, la prestation de service ordinaire, l'aide au fonctionnement, le contrat enfance-jeunesse, l'accompagnement des familles. En 2012, l'Association a reçu le soutien de la CNAF dans le cadre de l'appel à projet d'expérimentation de projets avec les adolescents.

Les Francas signent avec le Département du Doubs les contrats d'objectifs annuels, mis en place dans le but de valoriser toute action en direction de la jeunesse du département du Doubs. Les Francas ont également signé plusieurs Contrats Territoriaux jeunesse depuis 2007 (4 à ce jour).

Dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale du Département qui intervient au nom du CUCS, 15 643 € ont été attribués aux Accueils de loisirs bisontins en 2012 (2 % des recettes) (contre 17 495 € en 2011 et 17 502 € en 2010) et 12 000 € par l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances) (2 %) (contre 10 000 € en 2011 et 16 500 € en 2010).

La Fédération nationale des Francas est reconnue par différentes ministères : Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Vie associative et de l'Éducation populaire (postes FONJEP (dont un basé à Besançon), jury d'attribution du BAFA et du BAFD, etc.), Ministère de l'Éducation Nationale (association éducative complémentaire de l'Enseignement Public), Ministère de la Culture et de la Communication (convention pluriannuelle d'objectifs, Portes du Temps, ...).

#### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la gestion et l'organisation de structures et la mise en œuvre de projets d'animation enfance jeunesse à Besançon en 2012 par l'Association départementale des Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette association.

**«M. LE MAIRE** : Je vois pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 septembre 2013 et de la Commission de Contrôle des Sociétés liées du 28 août 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport.

M. GHEZALI, Mme RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.*